

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 31
Ayant donné un Pouvoir : 05
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : **Avressieux** : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux** : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire** : Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey** : Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT INCLUSION ET MEDIATION NUMERIQUE ;

VU les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvés par arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2023-13 en date du 25 mai 2023 ;

VU la convention territoriale globale signée avec la CAF de la Savoie, approuvée par la délibération n°2025_11_25_18 ;

Considérant que l'action « Lutter contre le non recours aux droits » intégrée à l'orientation « S'assurer de la dynamique d'accès aux droits et aux services » doit favoriser l'accompagnement des usagers vers l'autonomie numérique ;

LE PRESIDENT :

EXPOSE QUE la CC Val Guiers a reçu une sollicitation conjointe de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Savoie et du DGS du Conseil départemental pour la désignation d'un référent à l'inclusion et à la médiation numérique au sein du conseil communautaire.

Ce référent suivra le plan d'actions France Numérique Ensemble déployé en Savoie par l'Etat et le Conseil départemental.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DESIGNE** M. Régis PARCORET, Vice-président en charge de la Cohésion sociale, référent inclusion et médiation numérique pour la communauté de communes Val Guiers ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à l'exécution des présentes ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

